



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil dix-huit, le cinq novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-neuf octobre deux mil dix-huit, se sont réunis à la salle des fêtes de Ménétréol-sur-Sauldre, sous la présidence de Madame Laurence RENIER.

Séance du lundi 5 novembre 2018

Délibération n° 2018-11-110

Détermination du prix de vente des composteurs ménagers

Conseillers en exercice : 37

Conseillers présents : 29

Nombre de votants : 34

Conseillers titulaires présents : M. Denis MARDESSON, Mme Anne CASSIER, M. Jean-Marc LETOURNEAU, Mme Annette RAFIGNAT, M. Jean CASSIER, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Annette BUREAU, M. Jean-Claude TURPIN, M. Sylvain DUVAL, Mme Marie-France DORISON, M. Jean-Pierre ROUARD, M. Alain TASSEZ, M. Xavier ADAM, M. Patrick DECROIX, M. Pascal MARGERIN, Mme Ariane CHESTIER, M. Patrick LEBRUN, M. Lionel POINTARD, M. Xavier TABOURNEL, M. Hugues DUBOIN, M. Gérard CHALINE, M. Bernardino ADDIEGO, M. Gilbert ETIEVE, M. François COUDRAT, M. Béraud DE VOGUE, M. Lucien RAFFESTIN, Mme Sylvie GIBOINT, M. Jean-Bernard GRIMAUULT.

Pouvoirs : Mme Elisabeth GRESSIN a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL,
Mme Denise SOULAT a donné pouvoir à M. Lionel POINTARD,
M. Ulrich BAUDIN a donné pouvoir à Mme Anne CASSIER,
M. David DALLOIS a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Joël COULON a donné pouvoir à M. Gérard CHALINE.

Absents excusés : Mme Martine MALLET, Mme Claudine RUZE, M. Daniel GAUTIER,

Secrétaire de séance : M. Jean-Bernard GRIMAUULT

Afin de réduire la part des fermentescibles dans le poids des déchets ménagers produits et ainsi diminuer les tonnages collectés, une campagne de vente de composteurs a été lancée par la Communauté de communes il y a quelques années, avec le soutien financier de l'ADEME. Ce soutien permettait de vendre aux usagers des composteurs de 400L à 15 € l'unité et des composteurs de 600L à 23 €, alors que le prix d'achat était plus important.

Désormais, l'ADEME ne finance plus l'achat de composteurs. Néanmoins, le compostage reste la solution individuelle la mieux adaptée à la réduction des bio déchets.

Ainsi, afin d'inciter les usagers à la pratique du compostage, il est proposé de remplacer l'aide financière de l'ADEME par une aide de la communauté de communes pour maintenir un prix attractif comme suit :

Volume du composteur	Prix d'achat	Prix de vente proposé	Soit un soutien de
400 L	42,65 €	20,00 €	53%
600 L	62,40 €	30,00 €	52%
kit extension de 400 L à 600 L	19,75 €	10,00 €	49%

Le coût annuel de cette opération est estimé à 1 000 € (sur la base d'une vente de quarante composteurs par an).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 24 octobre 2018,

Vu l'avis favorable de la commission finances et administration générale du 26 octobre 2018,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : FIXE le prix de vente des composteurs comme suit :

- Composteur 400 L : 20 €
- Composteur 600 L : 30 €
- Kit d'extension pour passage de 400 à 600 L : 10 €

Article 2 : AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme
La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 9/11/18 et de sa publication le 9/11/18

Accusé de réception en préfecture
018-200000933-20181105-2018-11-110-DE
Date de télétransmission : 09/11/2018
Date de réception préfecture : 09/11/2018